

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2018

A 20 H 30

Conseil Municipal :

Présents : Tous les conseillers sauf Messieurs Jackie LOURDEZ, Alain PORTER et Loic BARROIS (représenté par Jean Pierre PALADINI) Mesdames Rachel COPPEE et Lydie BARTHELEMY née POITOU tous cinq excusés

Convocation du lundi 1^{er} Octobre 2018

Monsieur **Emmanuel Chonion** a été nommé secrétaire.

Le Maire énumère l'**ORDRE DU JOUR**, après avoir signalé qu'une délibération serait ajoutée à l'ordre du jour : **Changement horaires d'ouverture de la mairie**

ORDRE DU JOUR

- Délibération validation rapport CLECT.
- Délibération pour l'architecte : mise en place cellules projet DUPEUX.
- Délibération demande de subvention CU du Grand Reims (orange).
- Délibération implantation de vidéos surveillance au stade, à la mairie, place du 8 mai et atelier des employés communaux.
- Délibération demande de subvention CU du Grand Reims (projet aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg).
 - Délibération changement des horaires d'ouverture de la mairie.

Questions diverses : dégâts au mini-stade, zone DUPEUX, fleurissement, compte-rendu travaux AD'AP, travaux Mairie et la Poste, relais de la flamme, projet communal Agencia.

Délibération validation rapport CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 12 septembre 2018 transmis aux communes membres le 13 septembre 2018,

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 12 septembre 2018,

- **D'adopter** le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges Transférées du 12 septembre 2018.

Délibération pour l'architecte : mise en place cellules projet DUPEUX

Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la séance du 05 septembre 2018, la commune a proposé d'acquérir la parcelle où se situe le garage DUPEUX ; terrain cadastré AA1 « Le Gros Buisson » d'une superficie de 4 560 m² .

Lors de la réunion du comité de pilotage pour l'aménagement de la zone Dupeux

Le 26 septembre 2018, il a été décidé de faire appel à un architecte pour une ébauche de plan des cellules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

autorise le Maire à faire appel à un architecte pour une ébauche de plan des cellules.

Délibération demande de subvention CU du Grand Reims (orange).

Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la séance du 02 juin 2017, les plans du bureau d'études Béta-ingénierie sur le projet d'effacement de réseaux rue du Neuf Bourg avaient été validés.

Il rappelle que l'effacement de réseau d'éclairage public est pris en charge par la CU du Grand Reims (compétente pour l'éclairage public). Par contre l'effacement des réseaux de télécommunication et l'aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg restent à la charge de la commune.

La SCEE a chiffré ces travaux à 79 015.63 euros HT soit 94 818.76 euros TTC.

Il propose que la commune sollicite aussi une subvention auprès de la CUGR pour le projet d'effacement des réseaux télécommunication rue du Neuf Bourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

confirme la réalisation de ces travaux pour 2018

demande l'inscription du dossier pour une subvention auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'effacement du réseau télécommunication rue du Neuf Bourg.

Délibération implantation de vidéo surveillance stade, mairie, place du 8 mai et atelier des employés communaux.

Le Maire explique au Conseil Municipal que des dégradations et vols dans les locaux du foot et de la pétanque sont de plus en plus fréquents, qu'il est déplorable de retrouver la pelouse synthétique brûlée, que le devant de la Mairie et de l'Eglise sont régulièrement souillés et propose l'implantation de vidéos de surveillance au stade, à la Mairie , Place du 08 mai et à l'atelier communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

accepte l'implantation de vidéos de surveillance au stade, à la Mairie , Place du 08 mai et à l'atelier communal.

Délibération demande de subvention CU du Grand Reims (projet aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg).

Le Maire rappelle au conseil Municipal que lors de la séance du 02 juin 2017, les plans du bureau d'études Béta-ingénierie sur le projet d'effacement de réseaux rue du Neuf Bourg avaient été validés.

Il rappelle que l'effacement de réseau d'éclairage public est pris en charge par la CU du Grand Reims (compétente pour l'éclairage public). Par contre l'effacement des réseaux de télécommunication et l'aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg restent à la charge de la commune.

Le bureau d'études Betaingénierie a estimé ces travaux à 384 185.00 euros HT (prestations générales de 15 000 euros HT et Trottoirs/parking de 369 185 euros HT)

Il propose que la commune sollicite aussi une subvention auprès de la CUGR pour le projet d'aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

confirme la réalisation de ces travaux pour 2018

demande l'inscription du dossier pour une subvention auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'aménagement des trottoirs rue du Neuf Bourg.

Délibération Changement horaires d'ouverture de la mairie Annule et remplace la délibération n° DU 5 Septembre 2018

Le Maire, après avoir fait un point sur les horaires de la Mairie propose de modifier les jours et heures d'ouverture au public du secrétariat de Mairie :

Nouveaux horaires d'ouverture au public proposés :

- Du lundi au vendredi
8h à 12h30
- Du lundi au vendredi
sur rendez-vous de 13h15 à 15h45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** les nouveaux horaires **au 1^{er} novembre 2018**

Nouveaux horaires d'ouverture au public proposés :

- Du lundi au vendredi
8h à 12h30
- Du lundi au vendredi
sur rendez-vous de 13h15 à 15h45

Compte rendu travaux AD'AP

L'aménagement des travaux AD'AP derrière la mairie touche à sa fin, reste à engazonner et remettre des massifs, nous allons prochainement commencer les travaux de la poste. Durant les travaux, l'accueil de la poste se fera à la Mairie dans la salle des mariages. Après la réfection des sols de celle-ci.

Relais de la flamme

Monsieur le Maire remercie Monsieur DESSERTENNE Arnaud qui s'est énormément investi pour préparer et organiser la commémoration du 7 octobre 2018 entouré de gens passionnés (Messieurs Gillet Jean-Claude, Denis et Bosserelle Xavier), Monsieur Dessertenne nous explique le programme de cette matinée.

Voir le programme ci-joint

Projet communal Agencia

Monsieur le maire a RDV le 15 Octobre 2018 avec Monsieur Robert de chez Agencia qui présentera le projet de construction route d'Hauviné afin d'engager les négociations.

Salle des fêtes

Le Maire expose le problème récurrent du chauffage de la salle des fêtes et a demandé des avis techniques à des professionnels afin de pouvoir présenter les études lors de la prochaine réunion de conseil.

Station d'épuration

La construction de la station d'épuration est terminée, elle est opérationnelle depuis le mois d'août. L'aménagement paysager devrait être terminé pour la fin de l'année.

Aire de jeux rue du Neuf Bourg

Monsieur Dessertenne demande à Monsieur le Maire que l'aire de jeu soit plus sécurisée car il existe un espace trop important entre le grillage et l'abri bus.

FIN DE LA REUNION 23H